



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 17 février 2022

Le dix-sept février deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 16

Votants : 16

Excusés : 5

Pouvoirs : 0

Présents : Mmes et MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAudeau, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes et M. Amandine DORIZON, Chantal GARCIA, Julie CARCUAC, Naïma MOUMOU, Frédéric SEVOZ

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 38

Madame le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Elle précise que la commune n'a pas reçu de procurations et propose de passer à l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 janvier 2022.**

Elle présente M. BAROU et soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

- **Finances**
 - Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire explique le débat d'orientation budgétaire et rappelle qu'il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Elle précise que la commune a fait le choix de proposer ce débat par anticipation et qu'il est nécessaire. Elle explique que certains projets traités l'année dernière lors du DOB se retrouvent à nouveau cette année dans ce débat car avec une programmation sur 5 ans et les plannings opérationnels des projets, ils seront étudiés chaque année. Elle dit aux conseillers municipaux qu'en cas de besoin, elle se tenait à

leur disposition pour des explications et que si elle n'avait pas d'éléments au cours du conseil municipal, elle les chercherait et répondrait plus tard.

Monsieur BAROU prend la parole pour présenter le bilan de l'année 2022 (voir ci-joint), puis présente les éléments soumis à la discussion dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Madame le Maire remercie M. BAROU et explique les projets proposés dans le cadre du DOB. Elle liste les projets (voir DOB) et explique leurs incidences sur le fonctionnement au quotidien. Elle explique que la commune d'ALBIAS est placée 3^{ème} commune départementale en matière de gestion.

Il est précisé que l'Etat a fortement augmenté la base des impôts de 3.4 %, ce qui rapporte plus de 50 000 euros à la commune. Le débat est lancé pour décider de l'augmentation des impôts.

MM. MONESMA et RENAudeau expliquent que malgré tout, les administrés risquent de penser que la commune augmente les impôts car les administrés constateront la hausse de leurs impôts locaux.

Madame le Maire explique qu'il faudra communiquer.

Conformément à la législation en vigueur n'imposant pas de vote, il n'y a pas lieu de voter.

Madame le Maire quitte la salle à 21h23

- Budgets "bail café restaurant" et "restauration scolaire" : vote des comptes administratifs 2021

Madame VALETON propose de traiter les comptes administratifs des budgets "bail café restaurant" et "restauration scolaire" et détaille les comptes. Elle précise qu'ils sont en concordance avec les comptes de gestion du trésorier et les soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les 2 comptes administratifs à l'unanimité.

Madame le Maire revient dans la salle et soumet au vote les comptes de gestion des budgets "bail café restaurant" et "restauration scolaire". Elle présente :

- Pour le bail café restaurant :
 - Déficit reporté en investissement c/001 : **-22 658.37**
 - Affectation en recette au c/1068 : **22 658.37**
 - Affectation en fonctionnement c/002 : **544.43**
- Pour la restauration scolaire :
 - Affectation en fonctionnement c/002 : **22 515.93**

- **Administration générale**

- Convention portant suivi et maintenance de l'archivage

Madame le Maire explique que la commune avait signé précédemment un contrat de 3 ans. Elle présente la nouvelle convention (voir pièce jointe) et la soumet au vote des conseillers.

Mme RODRIGUEZ souhaite savoir si la convention est en lien avec la GED et si la gestion électronique des données a été mise en place. La réponse est affirmative en matière de GED et négative à propos de la convention.

Madame le Maire soumet le dossier au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention.

Elle soumet

- Règlement "le 82 dans son assiette"

Madame le maire explique l'objet du règlement (document joint) et rappelle les orientations de la commune en matière d'offre de produits de qualité à la cantine scolaire.

Monsieur MONESMA attire l'attention sur le fait que les produits locaux ne sont pas nécessairement des produits bio.

M. RENEAUDEAU souhaite connaître le mode de gestion de déchets mise en place.

M. KAUFFER attire l'attention sur l'impact économique de la démarche.

Madame le Maire soumet le dossier au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le règlement.

- **Travaux/Aménagement du territoire**

- Approbation des rapports suivant :

Madame le Maire propose de voter les 3 dossiers en même temps, elle insiste sur l'intérêt de diminuer les déchets. Elle présente (documents joints) :

- Prix et qualité de l'eau
- Assainissement
- Déchets

Elle soumet le dossier au vote des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les rapports.

- **Agenda**

Vendredi 18 et 25 février après-midi : rencontres avec les administrés

Samedi 19 février : réunion adressage de la commune (convention avec la Poste)

Lundi 21 février : commission cantine à 18h30

Mercredi 23 février : rencontre avec le Colonel Théron, commandant et responsable de la caserne d'ALBIAS

Jeudi 24 février : fleurissement à 9h

Fin du conseil municipal : 22h37